

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 mai 2010

### Compte-rendu

L'an deux mille dix, le vingt et un du mois de mai, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 15 mai 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Madame Évelyne SOMMET, Messieurs Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Corinne CORTOT

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Monsieur Alain CHARLET).

**Secrétaire de séance désignée** : Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter.

Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Une remarque a été néanmoins soulevée concernant le dernier paragraphe sur le fait qu'une personne est dénommée « Pierre B », dans l'avenir nous ne précisons pas de nom dans le cas de l'évocation d'une personne.

#### Subventions aux associations :

**1) La coopérative scolaire de l'école maternelle** sollicite une subvention pour les sorties de fin d'année (prise en charge des frais de transport).

La 1<sup>ère</sup> sortie concerne les deux classes qui se rendront à Dijon au théâtre de marionnettes le 1<sup>er</sup> juin : coût de la sortie 764.00 €.

La 2<sup>nde</sup> sortie concerne les enfants de Grande Section qui se rendront à Dijon pour visiter le planétarium et le jardin de l'Arquebuse le 17 juin : coût de la sortie 105.00 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la même subvention que l'an dernier, à savoir 150.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 150.00 €.

**2) Le Souvenir Français** sollicite, chaque année, une subvention auprès de la commune de Vielverge pour lui permettre d'entretenir et de fleurir les tombes des morts pour la France de notre commune chaque 1<sup>er</sup> novembre. De plus, le Souvenir Français a subventionné avec l'U.N.C. de Pontailier sur Saône le voyage scolaire d'élèves du collège au musée de la résistance à Besançon.

Compte tenu du but de l'association, Monsieur Alain CHARLET propose d'attribuer une participation d'un montant de 100.00 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 100.00 €

**3) Le Comité de Parrainage du Concours National Scolaire de la Résistance et de la Déportation** sollicite une subvention auprès de notre commune afin de financer des visites de lieux de mémoire pour les collégiens et lycéens.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention préférant soutenir les associations locales ayant le même but.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le refus du versement d'une subvention.

#### Décision modificative Budget Forêt communale :

La dépense n'ayant pas été prévue au budget sous le bon article, afin de pouvoir régler la facture présentée par l'ONF pour les frais de montage et de suivi du dossier de subvention, le conseil se prononce sur la décision modificative suivante :

Article 6227 (Frais d'actes et de contentieux) : + 810.00 €

Article 61524 (Entretien Forêt) : - 810.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la décision modificative.

#### Remplacement des employés communaux pendant les congés d'été :

Comme en 2009, Monsieur le Maire propose qu'un contrat CDD soit proposé pour 4 semaines pendant les congés d'André JOSSERAND, dont une première semaine avant son départ pour qu'il ait le temps d'informer son remplaçant.

Les habitants de la commune seront privilégiés et une information sera réalisée au plus tôt. André JOSSERAND prévoyant de prendre ses congés fin septembre, début octobre, le contrat sera sur 3 ou 4 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le remplacement de l'employé communal et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

## Proposition d'achat de parties de terrains communaux

Suite au précédent Conseil et à la rencontre sur place avec les intéressés, ce point est remis à l'ordre du jour afin d'être tranché définitivement.

Madame Françoise GUÉRITÉE étant présent dans l'assemblée, Monsieur le Maire l'invite à sortir afin de pouvoir débattre en toute sérénité.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller un extrait cadastral de la rue des Cailloux précisant les propriétés de chacun. Il propose que chaque cas soit dissocié et que le Conseil se prononce au cas par cas et non sur la globalité. Il précise que la décision prise risque de faire jurisprudence et que si le Conseil accède à cette demande, d'autres habitants pourront également demander à agrandir leurs parcelles.

La parcelle de Madame Françoise GUÉRITÉE est à l'heure actuelle une friche et l'agrandissement envisagé n'apporterait à l'intéressée qu'un agrandissement limité. De plus le propriétaire de la parcelle adjacente (G 95) serait en droit de demander également la même partie. Monsieur le Maire propose de refuser la vente et invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à voix 1 POUR, 6 voix CONTRE et 1 abstention pour la vente à Madame Françoise GUÉRITÉE.

La parcelle de Monsieur et Madame Didier SACHS est entièrement clôturée, le souhait d'achat est pour réaliser, entre autre, un jardin potager. L'achat pouvant se faire sur les autres parcelles entourant la maison (G 513 ou G 92), Monsieur le Maire propose de refuser la vente et invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à voix 1 POUR, voix 6 CONTRE et 1 abstention pour la vente à Monsieur et Madame Didier SACHS.

Concernant les parcelles de Monsieur Fabien GUÉRITÉE, ces dernières représentent un ensemble conséquent permettant d'établir un cheminement intérieur, en passant, par exemple par le chemin communal et la parcelle G 91. Cependant, si la volonté est réellement de permettre un accès au second bâtiment (parcelle G 90) par l'avant de la propriété, il peut être envisagé de céder une bande de 2 mètres 50, le long des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 1 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 abstention pour la vente d'un bande de 2.50 mètres de large à Monsieur Fabien GUÉRITÉE.

La situation sera étudiée à nouveau si Monsieur Fabien GUERITEE rénove une partie de ses bâtiments pour une location ou une vente.

## Questions diverses :

✓ Suite à la demande présentée par Gérald THIBERT lors du conseil précédent au sujet du transport pour le marché d'Auxonne, Monsieur le Maire s'est renseigné. Ce circuit n'était pas organisé par Transco, ni par le Conseil Général mais par la Communauté de Communes du canton d'Auxonne. Cette dernière a souhaité mettre

fin à ce circuit en raison des coûts et du peu de participants. Il ne s'agit, pour l'instant que d'une interruption temporaire, la réflexion étant toujours en cours. De son côté le Conseil Général étudie la possibilité d'un transport à la demande mais rien ne sera fait avant 2011 au plus tôt.

✓ Benoît PERRIN, organisateur du Tour de Pays Saône Vingeanne nous a adressé ses remerciements pour notre présence et notre organisation lors du départ du contre-la-montre du 2 mai dernier. Monsieur le Maire souhaite particulièrement remercier Philippe BLONDEAU pour son aide durant toute l'épreuve, notamment en tant que "signaleur".

✓ Une habitante a décidé d'organiser, dans le cadre de la manifestation nationale, la fête des voisins à Vielverge. À priori, dans chaque quartier du village, une personne est chargée de l'organisation.

Alain CHARLET a été informé officiellement mercredi dernier et a été sollicité par la remise d'un courrier provenant du siège de l'association pour adhérer à l'association. Renseignements pris sur le site, la première adhésion coûte 175.00 € pour 2010, puis 350.00 € par an.

Monsieur le Maire considère que l'organisation doit rester du domaine privé et que la commune n'a pas la nécessité d'adhérer.

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil de la dissolution de l'association « Les Grandes Varennes ». La déclaration a été publiée au Journal Officiel le 25 février 2010. Monsieur Gérard THIBERT indique que l'actif a été versé à l'Association S'POIRE.

✓ Le conseil a reçu les remerciements de Monsieur Fernand PIERRON suite à la manifestation « Un arbre... Un bébé... à Vielverge » et à la remise d'une photo, de Monsieur Jean-Paul DELFOUR pour la subvention à l'ESPL et de l'Adjudant Chef Gérard GEVREY pour la subvention aux Jeunes Sapeurs Pompiers.

✓ Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur et Madame Maximilien CANU, propriétaires de la maison du 6 rue des Cailloux qui s'oppose au déplacement du PAV. Ils ont également écrit à l'ensemble des riverains leur demandant de se mobiliser et de retourner en mairie la copie de sa lettre signée, ce qu'ont fait 5 personnes sur 18.

Monsieur le Maire a également saisi Monsieur le Président de la Communauté de Communes afin de pouvoir installer des bennes enterrées ou semi enterrées (type MOLOK) de façon à réduire au maximum les nuisances, chaque conseiller a reçu la documentation en son temps. À ce jour, aucune réponse.

✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a proposé d'accueillir un jeune condamné à des Travaux d'Intérêt Général. Ce jeune, issu d'un village voisin, devra effectuer 100 heures au bénéfice de la commune. Monsieur le Maire va lui faire nettoyer le Monument aux Morts et repeindre les grilles, entre autre. Un second jeune, celui-ci du village, risque de nous être proposé prochainement.

✓ Un groupe d'habitants de la rue des Bordes est venu se plaindre ce soir contre les agissements d'une personne du village (la même personne évoquée au précédent conseil). Monsieur le Maire leur a conseillé de porter plainte auprès de la Gendarmerie à chaque fois que la situation le permettra (injures, exhibition, etc.), de son côté, il va saisir Monsieur le Préfet afin de trouver une solution.

✓ Gérald THIBERT signale des dégâts sur une tête de pont qui a été cassée, sur le chemin jouxtant la propriété de M et Mme TONEL, Monsieur le Maire contactera la personne qui passe sur ce pont pour accéder au champ qu'il loue.

✓ Evelyne SOMMET se fait le porte parole d'une personne qui trouve que le camion rue des Bordes est mal garé et dangereux, qu'il abîme le trottoir. Le stationnement d'un second camion est également mis en cause. Monsieur le Maire adressera aux personnes concernées un courrier rappelant l'arrêté pris pour le stationnement sur notre commune.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET